

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération N° DE\_2025\_090

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 09/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Clôture du Budget Annexe Lotissement Pépinière 3 - Montant de l'excédent corrigé**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement Pépinière 3 » a été ouvert par délibération en date du 20 janvier 2016 (DE\_2016\_003) afin de répondre à la création du Lotissement du même nom.*

*Considérant la vente de l'ensemble des lots et la réalisation de l'ensemble des travaux, ce budget n'a plus lieu d'être maintenu et par décision du Conseil Municipal du 11 avril 2025 (DE\_2025\_046) il avait été décidé :*

- de clore le budget Pépinière 3*
- de passer toutes les opérations comptables ainsi que la constatation d'un excédent d'un montant de 49 294.74 € au budget général de la commune est prévu sur l'exercice 2025.*

*Monsieur, le Maire indique qu' il a été informé par les services de gestion comptable que le montant de l'excédent n'est pas de 49 294.74 € mais de 49 294.57€ et que pour cette différence il y a lieu de prendre une nouvelle délibération*

Date de transmission de l'acte: 10/02/2026  
Date de réception de l'AR: 10/02/2026  
012-211202551-DE\_2025\_090-DE

AGEDI

DE\_2025\_090

actant le bon montant de l'excédent.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*ACCEPTE* la clôture du budget annexe « Lotissement Pépinière 3 » au 31 décembre 2025 comme décidé précédemment ,

*PRECISE* que le montant de l'excédent est bien de 49 294.57€ et non de 49 294.74€ ;

*DIT* que toutes les opérations comptables nécessaires à cette clôture sont prévues dans le budget général de la commune ;

*CHARGE* Monsieur le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité de lotisseur qui est soumise à la TVA ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI  
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC  
Secrétaire de séance

